

Nouvelles brèves

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

fut optimale et très empreinte de collaboration amicale. Cette dernière s'est également illustrée pendant 6 mois par une garde d'honneur binationale au camp CASABLANCA.

Expériences de l'engagement

L'engagement SWISSCOY apporte des expériences précieuses qui sont profitables à l'ensemble de l'armée. Grâce aux engagements opérationnels à l'étranger, il est possible de tester et de contrôler pratiquement, immédiatement et pendant une longue durée les processus de conduite et EM de l'armée suisse. Les expériences ainsi réalisées ont montré que nos processus sont interopérables avec ceux de nos partenaires et garantissent l'exécution de la mission.

En tant que commandant du contingent 18 et qu'officier de carrière, je peux sincèrement dire que ce fut ma plus belle expérience de conduite d'une formation militaire mixte et parlant 4 langues nationales.

A mon humble avis, la fonction de NCC est la fonction la plus intéressante mais aussi une des plus exigeantes qu'un officier de carrière puisse rencontrer dans sa vie professionnelle. Elle permet de vivre quotidiennement une collaboration *Combined* (interétatique) et *Joint* (avec les forces aériennes et la police militaire). Elle offre également au NCC la possibilité de démontrer ses capacités linguistiques (principalement l'anglais), diplomatiques et relationnelles avec les différents partenaires internationaux.

Finalement, d'une part en poursuivant activement sa participation aux opérations de maintien de la Paix et, d'autre part, en rendant obligatoire un engagement opérationnel à l'étranger pour les militaires de carrière, l'Armée suisse ne peut que renforcer ses relations internationales et ainsi gagner en savoir et en crédibilité.

N.R.



Nouvelles brèves

Relève des cadres, instruction et ordre : trois points forts pour 2009

Berne, 31.12.2008 - Le divisionnaire André Blattmann, chef de l'Armée ad interim, a fixé trois domaines sur lesquels il entend mettre l'accent en 2009, à savoir la relève des cadres, l'instruction et l'ordre.

L'armée souhaite la bienvenue à son nouveau responsable politique, le Conseiller fédéral Ueli Maurer, à la tête du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). L'armée fait bloc derrière le nouveau chef du Département et va tout mettre en oeuvre afin d'accomplir les missions qui lui incombent.

Concrètement, le divisionnaire André Blattmann, chef de l'Armée ad interim, a fixé trois domaines qui feront l'objet en priorité de son attention en 2009, à savoir la relève des cadres, l'instruction et l'ordre. Il l'a fait dans un message vidéo destiné aux militaires et aux collaborateurs du domaine de la Défense. La relève des cadres est la tâche la plus importante, cela est valable aussi bien pour les cadres de milice, les cadres militaires de carrière et les cadres de l'administration. Sur le plan de l'instruction, il importe de ménager les ressources dans les domaines du matériel et des munitions sans pour autant négliger l'intensité de l'instruction.

Enfin, un dernier point ne doit pas être oublié : dans l'ensemble de l'armée, chacun est responsable du maintien de l'ordre dans son domaine. Celui qui assume cette responsabilité doit prendre le temps nécessaire pour imposer le respect de l'ordre.

Environ deux tiers des munitions de poche ont été retirées

Berne, 08.01.2009 - En une année, l'Armée suisse a retiré 165'600 boîtes de munitions de poche. Cela correspond à près des deux tiers des munitions de poche en circulation. La totalité des munitions sera retirée d'ici à la fin de cette année.

Le retrait des munitions de poche au sein de l'Armée suisse se déroule comme prévu. Au 31 décembre 2008, 64% des 257'000 boîtes de munitions de poche ont été retournées au sein des centres logistiques de l'armée. 680 boîtes, soit 0,3% ont été annoncées comme perdues et 36 pertes ont fait l'objet d'un rapport de police. Le retrait des munitions de poche devrait être terminé à la fin 2009. D'ici là, les militaires ont la possibilité de rendre les munitions de poche lors d'un service militaire ou hors du service auprès d'un des 26 magasins de rétablissement de la Base logistique de l'armée. Les munitions de poche retirées sont utilisées au sein des écoles et des cours de l'armée pour l'instruction ordinaire au tir.

Lors de la session d'automne 2007, le Parlement avait mandaté le Conseil fédéral de retirer les munitions de poche au sein de l'Armée suisse. Dans une première phase, le commandement de l'armée avait stoppé en octobre 2007 la remise des munitions de poche. En janvier 2008, tous les militaires avaient reçu l'ordre de rendre leurs munitions de poche d'ici fin 2009 au plus tard. La possibilité de rendre simultanément d'autres munitions d'ordonnance n'a été que rarement employée jusqu'ici.

Après la fin 2009, une décision sera prise concernant la procédure à adopter dans le cas de munitions non retournées.

DDPS